

189 étudiants de Condorcet en psychomotricité TOUCHÉS PAR LA NON-RECONNAISSANCE



La Province de Hainaut annonce qu'elle offrira des solutions à ses étudiants

► La non-reconnaissance récente du bachelier en psychomotricité, donnant accès à une profession de santé, plonge la Haute Ecole provinciale Hainaut-Condorcet et son pouvoir organisateur, la Province de Hainaut, dans l'embarras.

Mais ce sont surtout les 189 étudiants, dont 49 sont diplômables cette année, une septantaine se trouvant déjà sur le marché du travail que cette mesure touche. *"Dans l'attente et vu la situation pénible vécue par ses étudiants, ses diplômés et ses enseignants (représentant un équivalent de 6,6 ETP sur son site de Tournai), la Haute Ecole Hainaut-Condorcet étudie toutes les possibilités qui s'offrent à elle à court terme"*, communique la Province de Hainaut.

L'organisation de passerelles vers des sections paramédicales voire pédagogi-

ques figure parmi les options. La Haute Ecole entend aussi permettre une réintégration facilitée de ses diplômés le souhaitant vers d'autres cursus. *"La Haute Ecole et son pouvoir organisateur continuent à croire dans le potentiel de la formation spécifique en psychomotricité et les débouchés qu'elle offre dans les crèches et les écoles notamment, en dehors d'une reconnaissance de la profession par le secteur de santé"*. La volonté est donc bien à ce stade de maintenir la filière en informant l'ensemble des acteurs du contexte restrictif actuel mais également des vraies perspectives qu'elle néanmoins permet d'envisager.

Il faut écrire que la récente décision prise par le comité national des professions paramédicales, et confirmée par

la ministre fédérale de la santé, soulève de nombreuses questions. En effet, les premières promotions de psychomotriciens de Condorcet ont abouti à un taux d'emploi non négligeable, avec 37,2 % d'obtention d'un contrat dans les six mois suivant l'obtention du diplôme. Parallèlement, l'évolution des offres en France continue à croître, faisant miroiter une augmentation de ce taux d'emploi.

COMME LES NOMBREUSES institutions concernées, la Province de Hainaut et Condorcet plaident pour que le statut juridique du psychomotricien et le remboursement de ses prestations par l'INAMI fassent l'objet d'un véritable agenda de discussion.

A. Lcx